



AVIS N°001/2025/DMRC/DCOOP^{AO}
**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN
CABINET DE CONSULTANTS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE
DE COOPERATION 2025-2030 DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) envisage le recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de sa stratégie de coopération 2025-2030.
2. L'objectif général de la mission est d'élaborer une nouvelle stratégie de la coopération de la Commission de l'UEMOA sur la base du bilan de la mise en œuvre de la stratégie 2017-2021, de l'Action Phare de l'axe n°3 du Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 de la Commission (renforcement des capacités de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures) et des nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles issues du plan stratégique 2025-2030 de la Commission, « IMPACT 2030 ».
3. Les objectifs spécifiques de la mission sont :
 - faire un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de coopération 2017-2021 et de l'Action Phare de l'axe n°3 du CAP 2025 faisant ressortir les principaux résultats obtenus ;
 - réaliser une analyse des résultats (changements positifs et/ou négatifs) induits par la mise en œuvre de la stratégie de coopération 2017-2021 et de l'Action Phare de l'axe n°3 du CAP 2025 ;
 - réaliser une analyse de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre de la stratégie de coopération 2017-2021 et de l'Action Phare de l'axe n°3 du CAP 2025 en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
 - réaliser un diagnostic de l'environnement global de la stratégie de coopération et du dispositif interne de gestion de la coopération au regard des nouvelles orientations stratégiques de impact 2030 en faisant ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
 - formuler sur la base des résultats et conclusions de l'analyse et du diagnostic, une nouvelle stratégie de coopération assortie d'un plan d'actions alignés avec le plan stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » qui doit contenir notamment :
 - la vision de la Commission en matière de coopération ;
 - les axes stratégiques assortis de résultats en matière de coopération ;

- un plan opérationnel de mise en œuvre détaillé ;
 - un cadre de mesure de performances réaliste ;
 - les prérequis nécessaires à la mise en œuvre réussie du plan ;
 - une analyse des risques liés aux choix stratégiques et à la mise en œuvre ainsi que les propositions d'actions de mitigation.
4. Les activités/tâches prévues dans le cadre de la réalisation de cette étude sont les suivantes :
- réalisation d'une revue documentaire ;
 - élaboration et soumission d'une méthodologie détaillée prenant en compte les outils de collecte et d'analyse de données, un listing des principaux acteurs et parties prenantes à rencontrer et un plan de travail ;
 - organisation de rencontres avec les départements de la Commission en vue de collecter les données nécessaires pour répondre aux besoins de l'élaboration du plan stratégique ;
 - analyse et exploitation des données collectées ;
 - élaboration des différents rapports (préliminaire ou de cadrage, rapport diagnostic stratégique, rapports provisoire et final du plan stratégique) contenant un projet de stratégie de coopération aligné avec le Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission « IMPACT 2030 » et assortie d'un plan d'actions budgétisé sur la période 2026-2030.
5. La durée totale prévue pour la réalisation de la mission est de quatre (04) mois
6. Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission, peuvent être trouvés sur le site web suivant : <http://www.uemoa.int/fr/manifestations-dinteret>
7. En vue de la constitution d'une liste restreinte et pour une demande de proposition ultérieure, le Président de la Commission de l'UEMOA invite les cabinets d'études à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
8. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations, comprenant notamment : 1) **Une présentation détaillée de la firme ou du groupement de firmes** ; 2) **Des documents institutionnels sur la firme** ; 3) **Des fiches de présentation des prestations similaires ou missions comparables réalisées, incluant** : le nom du commanditaire, le titre exact de la mission, le montant en FCFA, le volume d'expertise fourni (en homme/mois), une description des activités réalisées et des livrables produits ; 4) **Des preuves des prestations similaires** (attestations de bonne fin, copies de contrats) ; Les cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
9. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
10. L'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures définies par la réglementation en vigueur à la Commission de l'UEMOA notamment le Règlement d'exécution n°001/2020/COM/UEMOA du 24 février 2020 relatif aux règles de passation, d'exécution, de réception et de règlement des marchés des organes de l'UEMOA

des marchés des Organes de l'UEMOA.

11. Les expressions d'intérêt en langue française portant la mention « Manifestation d'intérêt relative au recrutement d'un cabinet de consultants pour l'élaboration de la stratégie de coopération 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA » doivent parvenir au plus tard le **14 avril 2025 à 9 heures 00 mn**, sous pli fermé en un original et deux (02) copies, ainsi que la version numérique sur une clé USB, à l'adresse suivante :

Commission de l'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tél. : (226) 25 31 88 73 à 76 - Fax : (226) 25 31 88 72
Email : commission@uemoa.int

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 10 heures** au Complexe Administratif de la Commission de l'UEMOA dans la salle de réunion du Département du Marché Régional et de la Coopération sis à Ouaga 2000.

12. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale du cabinet, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base des critères ci-après :


Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
1 - « Expérience générale du Cabinet »	25
2 - « Expérience spécifique du Cabinet »	60
3 - Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)	15
Total des points	100

13. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux :

Commission de l'UEMOA 380 Av Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Monsieur Firmin Gérard OUEDRAOGO
Téléphone : +22625425093 / +22676644251
Email : fgouedraogo@uemoa.int,

aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 07 H 30 mn à 12 H 30 mn et de 13 H 30 mn à 16 H 30 mn

P/Le Commissaire chargé du Département
du Marché Régional et de la Coopération, et
par Délégation,
Le Directeur de Cabinet du Département du
Marché Régional et de la Coopération


Pr Georges Anicet OUEDRAOGO

